

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 5 septembre 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 79 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 6 septembre 2011 comportant 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente,

Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS,

~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~,

Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO,

Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER, M. LECOCQ~~,

M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~,

~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,

Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~,

~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA,

Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, ~~DUBOIS~~, ~~Mmes~~

~~FRANCO~~, WAELPUT, Conseillers

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mesdames, Messieurs, nous allons commencer nos travaux. Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de notre Bourgmestre qui est retenu par des négociations interminables. Excuser l'absence de l'Echevin Jean-Pierre DUPONT, celle du Conseiller communal Richard MILLER, les arrivées tardives de Mme Catherine HOCQUET et M. Christophe DUBOIS. Permettez-moi également de vous indiquer les dates des prochains Conseils communaux : le 28 septembre prochain, il y aura un Conseil communal particulier sur la nouvelle gare de Mons, à l'heure habituelle. A 17 h 30, il y aura un Conseil de Police pour l'acquisition du bâtiment ING et le même jour, à 18 h 30 aura lieu le Conseil communal pour la gare de Mons. Et tout cela, évidemment, vous sera confirmé par écrit. Le Conseil communal est finalement programmé le mardi 25 octobre. Pour le mois de novembre, ce sera les mardi 29 et mercredi 30 novembre puisque ce seront les Conseils budgétaires. Pour cette année, le budget passera donc en novembre. Et pour le mois de décembre, ce sera le mardi 20. Donc, je répète : 28 septembre, 25 octobre, mardi 29 novembre et en réserve le mercredi 30 novembre et le mardi 20 décembre. Comme vous avez pu le remarquer dans l'ordre du jour qui vous a été envoyé, il y a des points complémentaires, qui ont été portés par le Collège et pour lesquels il y a lieu de

faire voter l'urgence. Pour le point 28 bis, le 28 ter et le 68 bis. Pas de difficultés ? Merci. Les points qui sont remis à notre ordre du jour sont les suivants : 6, 9, 17, 39, 69, 71.

Le procès-verbal de la séance précédente se trouve sur la table ; sans remarque d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé.

J'entame l'ordre du jour avec les points de police-circulation.

1er Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Avenue Joseph Wauters à Cuesmes. GEP 6002/CU/92

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des 3 Hurées à Jemappes. GEP 6002/JE/143

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Avenue du Champ de Bataille à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Réglementation de la circulation et du stationnement - Clos des Forgerons à Cuesmes. GEP 6002/CU/OD

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Victor Baudour à Havré. GEP 6002/HAV/2

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation - Création de zones d'évitement striées - Rue d'Asquillies à Nouvelles. GEP 6002/NOUV/1

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

Entrée de Mme MOUCHERON et M. MANDERLIER = 35 présents

g) Instauration d'amorces de piste cyclable - Rue Camille Leroy à Nimy. GEP 6002/NI/40

h) Instauration d'une piste cyclable - Rue du Point du Jour à Mesvin. GEP 6002/MES/3

i) Instauration d'une piste cyclable - Rue de la Tannerie à Mons. GEP 6002/355

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, ce sont les trois points qui parlent de pistes cyclables, de cyclisme. A la radio, il y a une quinzaine de jours, j'ai entendu que le Ministre

Marcourt avait libéré de l'argent pour différentes villes, j'ai entendu La Louvière, Tournai et je voulais savoir, puisque c'est un peu à l'ordre du jour, les pistes cyclables, puisque les jeunes du Conseil communal des jeunes en ont même parlé, on demande à ce qu'il y ait davantage de pistes cyclables et qu'elles soient davantage et mieux entretenues et j'ai entendu que le Ministre Marcourt libérait de l'argent pour des pistes cyclables dans différentes villes. Je voulais savoir si au niveau de Mons, nous allions pouvoir disposer d'argent pour les pistes cyclables.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais, il semblerait que nous n'ayons pas eu connaissance de cet appel à projet donc évidemment nous allons nous renseigner de suite.... Oui M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas vrai, la Ville était parfaitement au courant et elle n'a pas rentré de dossier pour être une des villes pilotes qui sera financée par le Ministre Marcourt. On en a discuté plusieurs fois au CPDD, on en a discuté avec Damien Hubert et il n'y a pas eu de dossier rentré par la Ville de Mons, à moins que ce soit un autre dossier mais ça correspond tout à fait à ce que M. Mercier dit. Il s'agissait pour la Région wallonne de désigner cinq villes pilotes. Il y avait un budget pour ça et Mons n'a pas rentré de dossier.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : En tout cas, on va vérifier. Je ne sais rien vous dire d'autre, à l'heure où je vous parle. Vous savez que nous sommes fort attentifs à la politique cyclable puisque aussi bien au niveau de la mobilité, qu'au niveau de l'éducation, nous mettons des projets sur pied. Nous avons notamment créé des projets cyclistes notamment avec les écoles d'Hyon, les deux écoles en inter réseau dans le cadre d'un appel à projet qui s'appelle « Construire son rêve » et il y aura encore un projet dans le cadre de « Construire son rêve » l'année prochaine avec les écoles de Flénu. Et donc, les réseaux cyclables maintenant sont pratiquement disponibles avec des fléchages et des petits panneaux qui indiquent les itinéraires à emprunter et ça à la demande d'un appel à projet et à la demande des enfants.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Moi, c'est plutôt dans le sens aussi de l'entretien parce que je pratique assez régulièrement ces pistes cyclables et la dernière fois, en revenant du Ravel de Bonne Espérance, j'ai emprunté toute la piste cyclable qui longe la Route de Binche et je vous jure, c'est presque des montages russes. C'est bien d'installer de nouvelles pistes cyclables mais c'est bon aussi d'entretenir celles qui existent. Donc, c'est dans cet état d'esprit que je demandais si on avait de l'argent à ce propos.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Sachant que la Nationale 90 c'est le SPW qui gère cette voirie là et les accotements aussi. Ce n'est pas communal.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je reprends la parole sur les pistes cyclables pour rappeler quelque chose que j'avais dit, du dernier Conseil, quand M. DI RUPO était présent cette fois-là parce qu'évidemment en matière de pistes cyclables, en faire des nouvelles et même les entretenir, ça coûte de l'argent. On trouve de l'argent pour autre chose mais on ne va pas commencer ce débat-là. J'avais demandé de prendre deux mesures et je voudrais savoir si elles ont été exécutées parce que le Bourgmestre était d'accord avec moi. Il s'agissait de demander à la Police de ne pas accepter que des voitures se garent sur les pistes cyclables. Cela faciliterait déjà la vie des cyclistes. De mettre un avertissement et en cas de récidive, de dresser un procès-verbal aux gens qui se garent sur les pistes cyclables. La deuxième demande, lorsqu'une piste cyclable longe une haie, que celle-ci soit entretenue parce que moi aussi je fais du vélo et quelquefois il faut se baisser, se coucher sur son vélo pour éviter les branches qui dépassent. La haie doit être entretenue, dans tous les cas mais surtout quand il y a une piste cyclable. Cela ne coûterait rien à la Ville de Mons si on demande à la Police de faire respecter au moins ces deux points là et ça permettrait en tout cas de faciliter un peu la vie des cyclistes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense qu'on a bien entendu votre message mais je pense qu'il y a des pistes cyclables qui sont relativement bien entretenues aussi.

ADOPTE à l'unanimité - 7, 8 et 9^{èmes} annexes

j) Abrogation et création de passages pour piétons et réglementation du stationnement - Chaussée du Roelx à Havré. GEP 6002/HAV/44

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

k) Réglementation du stationnement - Avenue de l'Université à Mons. GEP 6002/56

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

l) Réglementation du stationnement - Rue des Américains à Mesvin. GEP 6002/MES/3

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

m) Réglementation de la circulation - Chaussée du Roelx à Mons. GEP 6002/318

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

n) Réglementation de la circulation - Avenue Demerbe à Jemappes. GEP 6002/JE/42

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

o) Réglementation de la circulation - Rue Brisée à Saint-Denis. GEP 6002/OB/24

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

p) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Emile Jambe à Havré.
GEP 6002/HAV/47

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

q) Réglementation de la circulation – rue Pierre Hennebert à Saint-Symphorien. GEP
6002/SS/18

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

Entrée de M. LECOCQ = 36 présents

2e Objet : Maison du Jazz – Transfert de subside. Culture 6325

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

3e Objet : Autorisation d'ester en justice pour le recouvrement de courses d'ambulances
impayées (janvier, février, mars et avril 2010). Contentieux RECPFAC/AN

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit du recouvrement des courses
d'ambulances impayées pour les quatre premiers mois de 2010 donc ça date déjà. Outre le fait
que plusieurs personnes sont décédées depuis lors, je me pose les deux questions suivantes :
va-t-on poursuivre pour les montants très faibles, ensuite, par rapport aux années précédentes,
a-t-on l'espoir de récupérer un nombre important de sommes ? Vous avez l'expérience des
années qui se sont passées, voilà, merci.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui, Mme MERCIER. Effectivement, il y a toute une
série de courses d'ambulances qui n'étaient pas payées, des gens qui sont insolvable et en
général ce sont toujours les mêmes personnes que les services d'ambulances doivent
« ramasser » en ambulance et puis ces personnes-là ne sont pas solvables ou bien
effectivement, comme vous l'avez dit, elles sont décédées. Il y avait donc tout un contentieux
pour les courses d'ambulances qui s'accumulait, alors, le Collège a décidé d'ouvrir un marché
de services, différents avocats ont été consultés et un d'entre-eux a eu le marché pour
justement poursuivre systématiquement et en bloc, l'ensemble des personnes pour éviter la
prescription. Parce que vous devez savoir que la prescription est de deux ans et alors, de ce
fait là, de nombreuses créances étaient abandonnées suite à la prescription. Il va d'abord y
avoir une procédure à l'amiable, si la personne ne répond pas à cette procédure à l'amiable,

elle sera assignée. Elle sera même directement assignée si l'on risque de dépasser la prescription en entamant une procédure à l'amiable. Voilà donc ce que le Collège a décidé.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Par rapport aux autres années, ça rapportait ?

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Les autres années, justement on s'est aperçu qu'il y avait quand même un contentieux assez important qui s'accumulait et qui était perdu parce qu'on passait la prescription. Et pour éviter ça, on a pris un avocat mais pour prendre un avocat, il faut lancer un marché de services.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. l'Echevin.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme MERCIER.

ADOpte à l'unanimité - 19^{ème} annexe

4e Objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le Tribunal Civil pour deux enseignes maintenues en infraction. Contentieux URBA/AN

ADOpte à l'unanimité - 20^{ème} annexe

5^e Objet : Autorisation d'intervenir dans le cadre d'une procédure introduite devant le Conseil d'État contre un permis temporaire délivré par le fonctionnaire délégué.
Contentieux URBA/AN

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour que les choses soient claires, pour ce point, la Ville va intervenir dans une procédure introduite devant le Conseil d'Etat contre un permis temporaire délivré par le fonctionnaire délégué, il s'agit de la gare provisoire. Et bien, si ce point arrive à l'ordre du jour, c'est parce que je crois que la Ville s'est contentée du minimum en matière de dialogue avec la population. Il y a eu la réunion du 9 septembre 2010 qui est une réunion obligatoire, c'est la réunion préalable à l'étude d'incidence donc on ne pouvait pas faire moins mais le problème, c'est que vous savez comme moi que dans la population, il y a des gens qui sont hostiles à ce projet et tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec ce projet, n'ont pas pu l'exprimer, ils n'en ont pas eu l'occasion, enfin ils peuvent toujours s'exprimer par la presse et par tout ce qu'on veut, mais ils n'ont pas eu l'occasion d'un dialogue avec la Ville. Le dialogue a été refusé à ceux qui étaient opposés au projet. Et maintenant, on est donc dans une épreuve de force via la justice, en l'occurrence dans ce dossier introduit au Conseil d'Etat, bien sûr que la Ville a le droit d'user des procédures démocratiques de la Justice de ce pays mais, nous, en tout cas, on s'abstiendra vu le manque de débat démocratique sur le fond du sujet de la gare.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Concernant la gare, je rappelle qu'il y aura un Conseil communal particulier le 28 septembre.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux ajouter à ce sujet là que je suis content qu'il va enfin y avoir quelque chose mais ça arrive extrêmement tard depuis le temps qu'on parle de la gare, il va enfin y avoir un Conseil communal pour en discuter !

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : je pense que les procédures légales ont été respectées, qu'il y a eu des rencontres citoyennes également qui ont été faites. Oui, Mme la Conseillère...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je rejoins M. VISEUR sur son regret par rapport au peu de concertation qu'il y a eu avec les personnes qui se posaient pas mal de questions par rapport au projet de la gare. Par contre, j'ai vu que dans les arguments avancés par les personnes qui ont déposé le recours, celles-ci signalent qu'une enquête publique aurait dû être faite et aurait dû être nécessaire. J'aurais voulu une réponse par rapport à ça.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : On me confirme bien que l'enquête publique a eu lieu. M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je ne suis pas sûr qu'on va entrer dans un débat sur la gare aujourd'hui parce que sinon...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : on ne rentre pas dans un débat sur la gare aujourd'hui mais juste simplement dire...

M. Nicolas MARTIN, Echevin : il faudrait un long moment pour répondre point par point notamment aux remarques de M. VISEUR que l'on peut contester point par point bien entendu. Maintenant, pour ce qui concerne le point qui est inscrit dans l'ordre du jour du Bourgmestre aujourd'hui, effectivement la Ville souhaite se joindre à la cause et naturellement, nous contestons les points qui nous sont reprochés et par rapport à ce qui concerne l'enquête publique, cette enquête publique qui est de la responsabilité de la commune en termes de réalisation, a effectivement bien eu lieu et donc c'est un argument qui a été défendu devant le Conseil d'Etat et nous pensons savoir qu'au niveau de l'auditeur du Conseil d'Etat, le rapport qui a été remis est favorable en tout cas à la SNCB.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Sans rentrer dans un débat profond, M. VISEUR...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne rentre pas dans le fond du dossier de la gare maintenant non, il n'y a pas de danger mais si j'ai bien vu dans le dossier, le litige porte sur l'affichage, alors, les opposants disent qu'ils n'ont pas vu d'affiche, je n'en ai pas vu non plus alors que j'emprunte quand même le train assez souvent. Je me souviens qu'on a déjà eu cette discussion sur l'affichage notamment avec M. DARVILLE à l'époque parce certains disent ne pas avoir vu les affiches et la Ville ou je ne sais pas quel fonctionnaire dit, si, les affiches ont

été mises. Donc, on avait décidé à cette époque là que des photos seraient prise quand on mettait des affiches pour une enquête publique de façon à avoir une preuve et dire vous voyez il y avait des affiches tel jour, à telle date. Est-ce que dans ce cas-ci, à votre connaissance, y a-t-il eu des photos de prise ? Evidemment, je sais bien que ce n'est pas la Ville qui était responsable de l'affichage puisque c'est la SNCB mais c'est quand même la Ville qui va être partie à la cause, est-ce que quelqu'un a eu la prudence de faire des photos, à la Ville ou à la SNCB ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. VISEUR, effectivement il en va pour les enquêtes publiques, comme pour bien d'autres dossiers et je pense notamment aux distributions de courriers en Centre-Ville effectuées par la Gestion Centre-Ville, jamais on ne reçoit les courriers et malheureusement à chaque fois, on signe l'accusé de réception et donc ça nous est bien utile au niveau de la Gestion Centre-Ville pour démontrer à ceux qui disent qu'ils n'ont pas reçu les courriers, qu'ils les ont bien reçus, il en va de même avec les enquêtes publiques où celles et ceux qui disent ne pas avoir vu les affiches, sont systématiquement confrontés aux photos qui sont prises systématiquement par le service avec des affiches qui sont fluorescentes, d'une certaine taille, qui sont installées sur la voie publique, à des endroits visibles selon le prescrit de la loi et donc là encore, le Service de l'Urbanisme prend toutes les précautions requises pour respecter strictement la loi.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà qui est clair.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTÉ - 21^{ème} annexe

6^e Objet : Autorisation de former tierce opposition contre l'ordonnance du Tribunal de Première Instance de Mons du 19.7.2011. Contentieux Secret/AN

REMIS

7^e Objet : IDEA – Assemblée générale du 29.9.2011 :

A) ordre du jour (point 1).

B) accord de principe de conclusions d'un bail emphytéotique (PAC Obourg).

C) désignation du notaire pour passer l'acte authentique.

Approbation. Gestion f. IDEA/ag/cdlld PQ/LG

8^e Objet : Intercommunale I.D.E.P.P. – Assemblée générale du 29.9.2011

A) ordre du jour (points 1 à 5).

Approbation. Gestion f. IDEPP/AG/cdlld PQ/LG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, points 7 et 8 parce que c'est grosso modo la même chose, c'est la mise en application de la décision qui a été prise par les Conseils d'Administration de l'IDEA et d'Itradec pour confier la collecte et la gestion des déchets à une société privée. Moi, je constate que c'est un service public de plus qui, sous la houlette socialiste, va passer du public au privé. C'est vrai que la gestion publique s'est montrée une vraie catastrophe dans cette circonstance ci. Tout a commencé à l'ISPH où il y a des camarades qui se sont copieusement servis notamment en voitures et ça, c'était au détriment du service du citoyen, leur seule compétence c'était d'avoir la bonne carte du bon parti. Les mêmes ou presque ont été repris par l'IDEA mais évidemment que pouvait faire l'IDEA dans ces conditions ? L'IDEA n'a rien pu faire de bon, jusqu'à un double audit qui était complètement assassin pour montrer les lacunes immenses des services en question. Mais, pour ne pas déplaire trop aux petits copains en place, on appelle maintenant le privé à la rescousse avec mission à la fois d'améliorer le service aux citoyens et de faire du bénéfice tellement la marge des améliorations est énorme. Mais, ce qui me tracasse c'est qu'on conforte ainsi l'idée que le privé c'est parfait et le public, c'est merdique. Moi, je trouve que c'est archi faux. Quand on mettra les bonnes personnes aux bons endroits sans clientélisme politique, on pourra faire marcher des services publics qui eux, pourront travailler sans devoir rémunérer des actionnaires, ce qui devrait normalement permettre de rendre un service moins cher pour les citoyens. Mais, ça je crois que ce serait une révolution copernicienne puisque c'est un terme à la mode, en tout cas dans la classe politique dirigeante. Nous nous abstiendrons en conformité avec le vote qui a été fait lors des CA réunies de l'IDEA et d'Itradec.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En effet, comme ça a été signalé, mon groupe s'est aussi abstenu lors des CA de l'IDEA concernant la présentation du projet SHANKS mais manifestement, il apparaît que le vote était plus sur la forme puisqu'ils se sont retrouvés face à un projet et donc un peu au pied du mur sans avoir concerté au préalable, que sur le fond qui était intéressant. Donc, le projet qui a été présenté plusieurs fois, je le trouve viable effectivement, ce qui est intéressant aussi c'est qu'il conserve l'emploi sans parler de la meilleure gestion des déchets qui sera faite. Donc, voilà, pour le projet, je trouve ça intéressant, je tiens quand même à souligner et je crois que ça vient d'être dit, ce n'est pas

parce qu'on va privatiser que tout va être parfait. Donc, à un moment donné, il faut aussi bien gérer, on peut voir aussi les limites notamment dans l'actualité, certaines entreprises qui ont été privatisées ne s'en sortent pas beaucoup mieux ou ont aussi des dérives, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci beaucoup. Je tiens quand même à signaler, à M. VISEUR, peut-être un raccourci facile entre le moment où vous dites que nous ne défendons pas la cause publique et puis que nous passons au privé, ça reste quand même une intercommunale. Je pense qu'il y a des dysfonctionnements importants qui ont été remarqués au sein de l'Intercommunale et il fallait faire face à cette problématique et donc, il y a une réorganisation structurelle qui a été réorganisée afin de rencontrer les problématiques soulevées lors des dysfonctionnements. C'est ainsi qu'il y a cette nouvelle Intercommunale qui est créée, donc il y a une nouvelle appellation mais qui garde le personnel de l'IDEA avec d'ailleurs des négociations qui ont été entreprises à cet effet et qui se sont relativement bien déroulées. Je pense que le raccourci est un peu facile dans vos propos entre le fait de dire que ce sont nous les socialistes qui ne défendons pas le service public.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je savais bien que vous n'alliez pas me dire que j'avais raison !

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme KAPOMPOLE, vous voulez intervenir sur le sujet ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, Mme la Présidente, pour rappeler tout de même que les difficultés vécues au niveau de l'ISPH ont été tout de même réglées par un Conseil d'Administration à majorité socialiste et donc aussi réglées par les socialistes. Je voudrais le rappeler. En ce qui concerne cette nouvelle structure, elle reste quand même majoritairement publique. Il faut savoir que le privé ne va pas s'occuper de tous les aspects, je pense notamment à tout ce qui concerne l'aspect financier et même en termes de gestion des ressources humaines. Pour ce qui concerne l'aspect plus technique, oui, pourquoi pas laisser au privé la chance de venir au niveau de notre région essayer d'apporter une plus-value, on ne va pas non plus être, dans une logique trop réfractaire par rapport à cela, laissons le temps et surtout la nouvelle structure se mettre en place et surtout revenons régulièrement jouer notre rôle au sein de cette structure.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est ce qu'on fait !

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je voudrais quand même faire ici une petite intervention, j'ai assisté vraiment à une intervention que j'appellerai « ultra doctrinaire » ! Venir dire que quand le privé fait des bénéfices, c'est mauvais parce qu'il risque de montrer qu'il est meilleur que le public. Je pense qu'il faut sortir de cet endoctrinement, le public comme le

privé ne nous dérange pas du moment que la gestion est efficace. Et ici, quand la gestion du privé est efficace, c'est un bien pour la collectivité. Mais, votre intervention est vraiment tout à fait doctrinaire et hors du temps.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'aime bien me faire appeler « doctrinaire » par m. BEUGNIES parce que s'il y a quelqu'un qui est un libéral doctrinaire, c'est quand même lui ! Mais enfin, on ne va pas aller trop loin là-dedans. Ce que je veux dire, quand un citoyen maintenant va payer sa taxe sur les poubelles, une partie de sa taxe va servir à rémunérer des actionnaires d'un service privé alors que si le service public faisait bien son travail, ça serait moins cher pour le citoyen, voilà, point à la ligne !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour verser au débat et pour le clore, les études qui ont été commanditées par l'IDEA ont montré qu'actuellement, les coûts de collectes dans la zone IDEA étaient 30% plus élevées par exemple que dans le Brabant wallon. Merci.

L'Assemblée passe au vote du point 7 qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE - 22^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 8 qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE - 23^{ème} annexe

9^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'artisanat de Création – Travaux de réaménagement des Voiries – Approbation de l'avant-projet des travaux Place du Marché aux Herbes, bas de la rue de la Coupe et bas de la rue des Fripiers. **SOUS RESERVE** 3e/5^e E/CONV/ VOIRIES P3/TX

REMIS

10° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'artisanat de Création – Valorisation des façades– Approbation de l'avant-projet des travaux. **SOUS RESERVE** 3e/5° E/CONV/ Façades P3/TX

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

11° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoines de l'UNESCO – Traitement et Coloris des façades – Marché de Travaux - Approbation du projet et des conditions du marché. 3e/5° E/CONV/Façades P1.Travaux/ML

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

12° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand-Place et Patrimoines UNESCO – Aménagement du Centre d'informations Touristiques et Culturelles – Approbation de l'avant-projet architectural. 3e/5° E/CONV/O.I.T.C.

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

13° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Valorisation d'un patrimoine mondial : les Minières de Spiennes – Travaux de construction du Pavillon d'accueil et de ses accès directs – Approbation de l'addenda 1. 3e/5e E/2011/CONV/Spiennes-Pavillon VD

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

14° Objet : Service Incendie – Octroi de provisions pour menues dépenses – Désignation. Gestion financière Trésorerie

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

15° Objet : Délivrance des documents administratifs (redevance) – Tous services sauf Population/Etat-civil :

Mise en conformité du règlement en application de la décision du Collège communal (MP 20110317/038) du 01/04/2011 relative à la vente de cahiers spéciaux des charges par le Service des marchés publics (secrétariat communal) et nouvelle configuration de son article 4 : « taux de la redevance ». Gestion f. 04011/361-04

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

16° Objet : Délivrance des documents administratifs (taxe indirecte) – Tous services sauf Population/Etat-civil :

Mise en conformité du règlement résultant de la mise en conformité du règlement redevance. Nouvelle configuration de son article 4. Gestion f. 04001/361-04

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

17° Objet : Règlement redevance « Droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires ». Développement Economique

REMIS

18° Objet : Plan stratégique local – Cœur du Hainaut, centre d'énergies - Approbation de la charte d'engagement. Développement Économique

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

19° Objet : Délégation de signature de M. le Secrétaire communal en faveur du Premier Attaché Responsable du Service de l'Aménagement du Territoire et des Permis concernant les lettres de réponse aux notaires. Aménagement Territ. et Permis Cel.Urbanisme

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

20° Objet : PCA dérogatoire au plan de secteur du site « MONS Extension », au lieu-dit « Bas Prés ». Désignation de l'auteur de projet. Aménagement Territ. et Permis UR2011/PCA

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Oui, M. HAMBYE, point 20.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour signaler à tous nos collègues que l'on va modifier le plan de secteur pour cause d'utilité publique et c'est une bonne chose même si certains ne seront pas d'accord. Actuellement, la zone des Bas Prés, il y a 29 ha en zones vertes, ils vont être transformés en zone d'activités économiques mixtes, si je ne me suis pas trompé. Simplement pour signaler qu'on voit qu'on peut transformer des zones vertes en zones d'activités économiques pour les besoins de la collectivité. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, M. HAMBYE vous confirmez le CWATUP, je vous en remercie. Je pense que ce qui est intéressant, c'est de remarquer que ces 29 ha sont destinés, comme vous l'indiquez justement, à susciter de l'activité économique future grâce à une subvention de plus de 5 millions d'euros qui nous est octroyée par le Ministre Marcourt et dont la Ville de Mons profite pleinement cette fois-ci et deuxième élément, peut-être indiquer que par rapport à cette zone de développement économique, elle s'inscrira dans une ceinture future qui traversera l'ensemble des zones Nord et Est de la Ville de Mons et qui ceinturera complètement la Ville en terme de perspectives de développement économique. Je m'explique. Vous avez actuellement le Parc Scientifique Initialis qui, comme vous le savez, est relativement saturé en termes de capacité d'accueil pour les nouvelles entreprises de par son succès, les centaines d'emplois qu'il a permis de générer. Vous avez la Vieille Haine qui est en cours d'aménagement de l'autre côté de l'autoroute qui devrait permettre aussi de

dégager de belles perspectives en matière d'accueil d'entreprises et de création d'emplois et puis les Bas Prés, ce sont donc ces 29 ha qui réaliseront la jonction avec le zoning du puits 28 et le zoning de Cuesmes qui permettront véritablement d'offrir de très belles perspectives en matière d'accueil pour les entreprises. Donc, effectivement, ces 29 ha sont initialement dévolus à de la zone verte par le plan de secteur et ces 29 ha seront bien entendu entièrement compensés comme le veut le CWATUP et nous reviendrons naturellement avec un dossier au Conseil dans ce sens.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci. M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Juste une petite demande parce qu'en Commission, il est apparu qu'il y avait dans les libellés un double emploi avec le point 45, est-ce que ça a été corrigé ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Oui, M. MARTIN, oui l'intitulé a été corrigé.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : En fait, on peut répondre à votre demande. On n'a aucune difficulté à modifier le libellé, la seule chose étant que le CWATUP demande que l'on passe un point au Conseil communal relatif à la procédure urbanistique, c'est celui que je présente et par ailleurs, il y a le point relatif à l'attribution du marché pour l'auteur de projet qui réalisera le PCA qui est dans les points de mon collègue Marc DARVILLE, donc c'est la raison pour laquelle il y a deux points inscrits aujourd'hui à l'ordre du jour, il y a la procédure telle que déterminée par le CWATUP et il y a la procédure de marché public classique. On peut changer l'intitulé si ça vous pose un souci, pour moi il n'y a pas de difficulté mais en tout cas, ça revêt ces deux réalités différentes.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est parce qu'on désigne deux fois l'IDEA comme l'auteur de projet. Est-ce que c'est normal qu'on ait deux votes pour désigner deux fois la même personne, c'est ça ma question.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, puisque ça répond à deux procédures différentes, il y en a une qui répond à une demande du CWATUP et l'autre à celle des marchés publics, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je m'incline !

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

21^e Objet : ASBL MAISON DU TOURISME – Octroi d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 57,70 euros en 2011. Approbation. Gestion
f. c/subv.compl. 2011.m.tourisme

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

22° Objet : ASBL GESTION CENTRE VILLE. Compte et bilan de l'exercice 2009.
Approbation. Gestion f. C/PQ/C2009/LG

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

23° Objet : ASBL GESTION CENTRE VILLE. Budget de l'exercice 2010.
Approbation. Gestion f. C/B2010/GCV

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

24° Objet : HOLCIM- Echange parc à containers à Obourg. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

25° Objet : Obourg, rue de la Brisée 91. Vente d'un immeuble. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

26° Objet : Bail de mise à disposition d'un terrain à Obourg pour la création d'un parc à
containers. Approbation de l'acte. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

27° Objet : ASBL CENTRE MONTOIS DES FÊTES ET ANIMATIONS. Compte et
bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/CMFA/LG

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

28° Objet : ASBL CENTRE MONTOIS DES FÊTES ET ANIMATIONS. Budget de
l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/CMFA/LG

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

28° Objet bis : Par urgence - MOHA- Acquisition de 2 parcelles de terrains appartenant
à HOLCIM sise à Obourg, section A partie des n° 291 R2 et 291 S 2 et section A n°290
m5. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

28° Objet ter : Par urgence - Bail de superficie terrain de sport Moha à Obourg –
Holcim. Approbation de l'avenant n°1. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

Entrée de Mme HOCQUET = 37 présents

29° Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue
du Charbonnage lieu dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation du projet.
Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Cela concerne le projet du Champ de Beaulieu à Havré. C'est un dossier plein de rebondissements en fait. D'abord, sur la forme, un petit rétroacte. Le projet immobilier dont question est situé sur le site de l'ancien charbonnage à Havré au lieu-dit « Champ de Beaulieu ». Ce projet avait bénéficié d'un accord de la Ville et de la Région wallonne, un recours avait été introduit par un riverain qui avait obtenu gain de cause et les travaux avaient donc été officiellement suspendus, ce qui entre parenthèses n'était pas forcément toujours le cas dans les faits. Le 1^{er} juillet dernier, une nouvelle enquête publique a donc été lancée, au 15 juillet, l'ensemble des réclamations avaient été compilées, le dossier était consultable puisqu'il était à l'ordre du jour du Conseil communal du 19 juillet. Le 18 juillet, l'ensemble des riverains ayant émis des remarques, ont été invités à une rencontre avec M. l'Echevin, le lendemain, jour du Conseil, le dossier avait été retiré de l'ordre du jour sur l'explication que l'on m'avait donnée que celui-ci n'était pas complet. Bon. Le dossier est donc reporté au Conseil de ce soir et dans le dossier, je constate qu'une troisième enquête publique a eu lieu, du 15 au 30 août, d'où ma première question : pourquoi ? Qu'est-ce qui s'est passé entre le 15 juillet où on a clôturé la deuxième et le 15 août où on a entamé la troisième. Par ailleurs, tous les riverains n'ont manifestement pas été avertis de la nouvelle et surprenante enquête, dès lors est-ce que les remarques qui se trouvent toujours dans le dossier et qui ont été émises lors de la deuxième enquête vont bien être prises en compte ? Ensuite, sur le dossier même, le projet immobilier en lui-même me paraît bon et franchement, je pense que c'est à souligner. Par contre, j'ai quelques soucis au niveau de la voirie. En effet, le nouveau lotissement serait relié à la rue de Beaulieu. Alors, pour ceux qui connaissent, la rue est en fait quasiment inutilisée par les automobilistes puisqu'elle est d'abord dans un très mauvais état et ensuite elle ne mène qu'au bois du Rapois, au bout. Donc, ce qui fait que cette rue n'est empruntée en gros que par les seuls riverains. Ici, on ajoutera au moins et c'est l'estimation donnée dans le dossier, 90 véhicules quotidiens. Il existe pourtant une autre solution qui, par ailleurs, est signalée dans une deuxième phase dans ce même projet, qui consisterait à relier le nouveau lotissement à la rue Allende, via la rue du Charbonnage. Pourquoi, dès le départ, ne privilégie-t-on pas ce choix là, donc par la rue du Charbonnage ? Voilà, je pense que vous visualisez bien le dossier, M. DARVILLE, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc chers collègues, La route dont on parle est macadamisée jusque la dernière habitation, là où on propose de faire la jonction avec la

nouvelle route et le mauvais état de la route est dans la traversée du bois, ça c'est une chose. Nonante véhicules par heure, d'après les services spécialisés, c'est une très faible augmentation, la voirie actuelle peut en supporter beaucoup plus, d'après les services. Pourquoi l'enquête a été recommencée ? Elle a été recommencée parce que, suite à une remarque pertinente d'un des riverains, il s'avère effectivement qu'il y a une parcelle qui n'avait pas été référenciée dans l'enquête publique, donc on a recommencé l'enquête publique pour vraiment être conforme et qu'il n'y ait pas de procédure de recours sur la forme. En ce qui concerne l'autre chemin d'accès, c'est une voirie privée. A l'époque, j'étais Echevin de l'Urbanisme, j'ai personnellement contacté le propriétaire qui refuse de vendre cet accès au terrain. Il refuse de revendre au promoteur cette partie de chemin qui permettrait d'avoir accès au lotissement. Donc, ce n'est pas un manque de volonté, c'est tout simplement un refus du propriétaire de le revendre. Voilà, sinon, ici nous ne sommes pas encore dans une procédure de permis d'urbanisme, nous sommes dans une procédure d'ouverture de voirie, il y a un avis favorable de tous les services - Service Voirie, Service des Pompiers, Service de l'Urbanisme - donc, je ne vois pas avec quelle autorité personnelle je vais dire non, tous les services ont faux. Je peux comprendre que quand on habite à la lisière d'un bois, qu'on a choisi ce lieu pour aller habiter, on soit un peu déçu qu'on crée une voirie supplémentaire pour créer du logement supplémentaire mais il me semble que c'était aussi l'un de vos créneaux en début de mandature, en disant que pour que les finances communales aillent mieux, il fallait créer de la richesse à travers des nouveaux logements et c'était une remarque de votre collègue, M. HAMBYE en début de mandature. Voilà, donc on ne peut pas dire non pour le plaisir de dire non, il y a un dossier qui a été déposé, l'Administration fait en sorte que ce dossier soit conforme à la législation. Maintenant, j'ai signalé aux riverains que cet ensemble était en zone bleue et ils ont déjà de la chance que la Région wallonne accepte que l'on y fasse de l'habitat parce qu'on pourrait très bien y développer une activité industrielle, ce qui pourrait avoir des conséquences beaucoup plus néfastes, il me souvient à l'époque avoir entendu parler d'un projet d'un abattoir, d'un projet d'une nouvelle prison, donc y faire du logement dans une zone bleue, ce sont ici des appartements de standing puisque le plus petit des appartements va faire 200 m², ça va être des appartements de standing qui vont rester en rapport avec la qualité de l'environnement bâti où on retrouve tous des propriétaires avec des villas 4 façades. Voilà. Un jour ou l'autre de toute façon même si

nous disons non pour les appartements, il risquerait d'y avoir un autre projet industriel ou commercial et là on ne saurait pas dire que non parce que c'est en zone bleue.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, donc sur le projet, je suis tout à fait d'accord, c'est un projet de qualité et le site a besoin de rénovation, je pense que c'est vraiment là tout l'intérêt, c'est vraiment au niveau de la voirie que je me posais des questions et donc vous disiez que vous aviez pris contact, du temps que vous étiez Echevin dans la précédente mandature, est-ce que vous avez pu reprendre un contact depuis ? Est-ce que le propriétaire aurait changé d'avis, est-ce qu'il n'y a pas possibilité d'essayer d'insister un peu pour développer la rue du Charbonnage qui a déjà été aménagée en première partie, il n'y a vraiment qu'un petit tronçon, du bout des nouvelles habitations jusqu'au nouveau site qui relie la rue Allende, c'est surtout pour le confort des gens qui ont choisi un endroit particulièrement calme et qui est très tranquille.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Vous avez raison et ça me fend le cœur qu'on ne puisse pas trouver un accord avec le propriétaire et qu'il faille faire une voirie supplémentaire. Je suis un enfant du village et je connais très bien ce bois, cela me fend vraiment le cœur mais je vais peut-être passer la parole à M. Nicolas MARTIN qui a eu lui des contacts, maintenant qu'il gère le dossier.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mais, donc oui Mme la Chef de groupe, je confirme ce que mon collègue Marc DARVILLE vient de vous dire, moi-même j'avais repris contact avec le propriétaire des parcelles concernées. On s'est heurté au mieux à un refus poli et au pire à un refus de nous rencontrer. On a malheureusement eu un dialogue de sourds avec le propriétaire et toutes les tentatives ont été vaines malgré notre volonté de pouvoir le persuader de l'intérêt commun à la fois tant pour l'ensemble des riverains et que pour lui-même de pouvoir avancer dans ce sens là. Voilà, nous ne savons malheureusement rien faire de plus même si, bien entendu, au niveau du Collège, nous partageons votre sentiment quant au caractère dommageable lié à ce refus.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour ces explications.

ADOPTÉ à l'unanimité - 44^{ème} annexe

30° Objet : Réaffectation d'un immeuble en logement et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation de la création d'une nouvelle voirie et du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

8 abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE - 45^{ème} annexe

31° Objet : Ecole des Amandiers – Démolition des pavillons insalubres. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.124.00/BA

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

32° Objet : Modification à la voirie communale. Incorporation au domaine public communal de l'assiette de la voirie dénommée « avenue des Bassins » à Mons, soit une partie de la parcelle cadastrée ou l'ayant été Mons 2^e Division Section A n° 191D8. 3^e/2^e A/8.569-C/3/194

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

33° Objet : Modification à la voirie communale. Incorporation au domaine public communal des voiries sises avenue du Millénaire et Cité du Festinoy à Ghlin. 3^e/2^e A/8.565-C/6/60

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

34° Objet : Bâtiments scolaires – classes primaires – Acquisition de matériel didactique (5 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.722.126/AD

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

35° Objet : Site de Saint-Lazare – Mise en conformité incendie et renouvellement des menuiseries. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.832.2331.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

36° Objet : Église Saint Martin de Jemappes – Acquisition et pose d'échafaudages. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.790.220.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

37° Objet : Bâtiments scolaires – Aménagement de préaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.125.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

38° Objet : Ecoles communales (Saint-Symphorien – Havré-Ghislage) - Renouvellement de la couverture et des zingueries. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.143. 00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

39° Objet : Mise en conformité incendie de la salle Calva de Cuesmes et du Service GRH à Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011/RF/HB/Calva + GRH/BD

REMIS

40° Objet : Ecole de Villers-St-Ghislain – Remplacement des chéneaux et des corniches. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.122.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

41° Objet : C.I.H.M. – Approbation des conditions requises par le Ministère de la Région Wallonne pour l'obtention des subsides. 3^e/1^e E/2010.762.160.01/VT

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

42° Objet : PZO 2011 – Acquisition de caméras thermiques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.SUB.351.083/BS

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

43° Objet : Aménagements routiers de sécurité à Havré. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2011.421.093/SD

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

44° Objet : Recours à l'IGRETEC pour diverses prestations « IN HOUSE ». Décision de principe. 3^e/4^e IN HOUSE IGRETEC/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

45^e Objet : Désignation de l'IDEA pour la mission d'élaboration d'un dossier justificatif et élaboration d'un PCA dérogatoire des Bas Prés. 3^e/4^e PCA des Bas Prés/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

46^e Objet : Eglise Saint-Remy de Cuesmes – Traitement de la couverture en zinc. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.790.222.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

47^e Objet : Acquisition de mobilier pour la salle Calva de Flénu. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011/Mobilier calva Flénu/DD/BS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

48^e Objet : Acquisition de matériel de cuisine pour la salle Calva de Flénu. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. E/2011/Mat.cuisine Calva Flénu/DD/BS

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

49^e Objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.129.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

50^e Objet : Réfection des trottoirs de 3 rues situées à Havré (Chaussée du Roelux, du Cimetière et Victor Baudour) – Travaux subsidiés – Triennal 2007/2009. Approbation de l'avenant 2. 3^e/2^e E/2008.TRI.421.050.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

51^e Objet : Egouttage prioritaire de la rue Bruyère de Jurbise située à Maisières – Travaux subsidiés – Triennal 2007/2009. Approbation du projet. 3^e/2^e E/2009.TRI.877.300.00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour savoir, puisqu'on est ici en terme de marché public pour la rue Bruyère de Jurbise, si notre estimé membre du Collège pourrait nous donner une date de début des travaux pour déjà mettre du baume au cœur pour les riverains.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. DARVILLE, est-ce que vous avez une date de commencement des travaux ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non. En fait, ici, nous désignons le bureau d'études qui sera l'auteur de projet, c'est l'IDEA, donc tout va dépendre de la vitesse de travail, des réunions parallèles qu'elle va tenir avec la SPGE puisque c'est financé par la SPGE, il faut l'aval de la SPGE, c'est une procédure que nous allons essayer de suivre parce qu'il y a effectivement urgence, il faut refaire la route, elle est dans un état apocalyptique et tant que l'égouttage n'est pas refait, nous ne savons pas refaire la route. C'est un dossier que nous suivons, j'ai moi-même été personnellement chez le Ministre défendre ce dossier pour qu'il puisse être inscrit dans ce triennal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà, donc dès que nous aurons l'information précise, M. HAMBYE, on reviendra vers vous.

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

52^e Objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique (2 lots).
Modification de l'ordinateur. 3^e/4^e E/2011.835.236.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

53^e Objet : Service de Gestion des Biens – Acquisition de matériel (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.138.031.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

54^e Objet : Travaux d'amélioration et d'égouttage de l'avenue du Champ de Bataille à Jemappes – Programme triennal 2010/2012 – Année 2011 point 1. Approbation de la modification du cahier spécial des charges. 3^e/2^e E/2010.TRI.877.300.00/MF

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Bon, nous n'allons pas nous opposer ici puisqu'il s'agit d'une modification du cahier spécial des charges mais quand même une remarque. En Commission, je vous avais rappelé que la société qui a obtenu le marché ici, avait très mal travaillé dans un autre dossier. Evidemment, la longueur des procédures fait qu'on ne pouvait pas encore le savoir mais il s'agit ici d'un dossier qui couvre quand même plus de 4 millions d'euros - 4.498.000 exactement - et donc, ici je vous demande d'être exceptionnellement attentifs à la bonne réalisation des travaux et à la surveillance du chantier parce que là, vraiment, vu ce qui s'est passé avant, c'est vraiment les suivre pas à pas et vraiment de manière extrêmement vigilante. Voilà. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense que votre remarque avait été bien entendue en Commission, M. DARVILLE, avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, mais je crois que d'une manière générale, surtout avec les déboires que nous avons encore subis pour d'autres rues, nous sommes vraiment de plus en plus vigilants parce que souvent on désigne des auteurs de projet puisqu'il y a une surcharge dans nos services et les auteurs de projet qui sont désignés suivant une procédure de marchés publics donc on ne les choisit pas parce qu'ils sont bons, on les choisit parce qu'ils remportent une procédure de marché public. Donc, nos services sont très très vigilants quant à la suite des travaux.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci beaucoup. On peut considérer que le point 54 est approuvé ? Oui ? M. HAMBYE ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nouvelle question ...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : sur quel point ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : cette question là, le début des travaux, parce qu'on me pose beaucoup de questions quant on va à Jemappes, quand on est citoyen de Jemappes, moi depuis 2-3 ans je dis que les travaux vont commencer, mais comme ils ne commencent pas... Vous avez une idée du début des travaux ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous espérons pouvoir commencer juste après la Cavalcade, c'est toujours notre souhait mais il s'agit d'un dossier qui doit retourner à la tutelle, il faut voir si la tutelle ne va pas apporter des remarques supplémentaires, ne va pas demander de modifier le projet, le temps que la tutelle va répondre, mais en tout cas, notre souhait est de commencer le plus tôt possible après la Cavalcade puisque c'est un dossier qui va être long, long, long, nous avons pu inscrire et là c'est un dossier que j'ai été aussi défendre devant le Ministre, nous n'avons pu inscrire que les deux premières phases dans ce triennal et dans le prochain triennal. Il faudra encore un troisième triennal pour terminer la troisième phase et ce sont des travaux qui vont être excessivement longs et délicats puisque le sous-sol est du gruyère.

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

55^e Objet : Ecole Robert André, place Dooms à Flénu – Réfection des bétons.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1e E/2011.722.151.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

56° Objet : Théâtre Royal de Mons, Salle des Concerts – Mission d’auteur de projet en techniques spéciales. Approbation du mode de passation et des critères de sélection qualitative. 3°/1e E/2011.772.218.00/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Lors d’une visite dans le cadre des Journées du Patrimoine, ce dimanche, nous avons pu voir que le théâtre était inaccessible. Alors, des vents favorables m’ont appris que, compte tenu de la tornade qui est arrivée, de l’envol d’une toiture, le théâtre serait peut-être fermé pendant une année, je ne sais pas très bien qui croire, que croire et je demande donc aux autorités du Collège de nous faire part du diagnostic technique s’ils en ont un parce qu’on nous a dit qu’il y avait pas mal de dégâts aux appareils techniques, aux gaines d’électricité.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je parlerai plutôt de vents défavorables moi que de vents favorables. M. l’Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, nos services ont travaillé avec diligence sur ce dossier pour, tout d’abord, mettre une couverture provisoire afin de préserver la salle et je dois vous dire qu’il faut vraiment féliciter l’ensemble des services puisque le lendemain soir, la rue était complètement dégagée et une bâche provisoire était mise sur le trou béant qui donnait directement aux installations de la salle principale.

Malheureusement, les intempéries ont eu raison de cette bâche et a endommagé le plafond et du matériel électrique. Nous sommes, aujourd’hui, en négociations avec l’assureur qui nous a fait une proposition qui ne me semble pas acceptable mais je vais la présenter au Collège et le Collège va statuer, prendra position sur la proposition que nous fait notre assureur. Mais, la proposition pose déjà problème. Aussi, nous avons un entrepreneur qui est prêt à refaire un toit provisoire puis un toit définitif, il s’agit de l’entrepreneur qui est déjà sur le chantier actuellement et en cas d’accord d’Ethias, parce que ce sont eux qui vont payer, ce sont eux qui gèrent le dossier, ce sont eux qui doivent donner leur accord à cette entreprise, l’entreprise est prête et dès que nous avons un accord ça peut aller très vite.

ADOPTE à l’unanimité - 70^{ème} annexe

57° Objet : Cimetières – Acquisition et pose de stèles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1e E/2011.878.272.01/MCP

ADOPTE à l’unanimité - 71^{ème} annexe

58° Objet : Acquisition d'une encolleuse pour le Service Imprimerie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.134.010.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

59° Objet : Acquisition de matériel de communication pour binômes d'attaque (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.SUB.351.084/MM

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

60° Objet : Convention avec la Province de Hainaut pour des marchés de services. 3^e/4^e Convention marché de service

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

61° Objet : Ecole communale d'Harmignies – Renouvellement de couverture et zingueries. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.145.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

62° Objet : Acquisition de lames de déneigement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.421.067.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

63° Objet : Aménagement intérieur de la camionnette n° 27 pour le Service Ferronnerie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.136.045.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

64° Objet : Atelier Brisselot – Bâtiment existant – Travaux de reconditionnement intérieur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.138.027.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

65° Objet : Cimetières – Aménagement d'ossuaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.878.276.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 79^{ème} annexe

66° Objet : Beffroi – phase 6 – aménagement intérieur et abords. Modification du mode de passation. 3^e/1^e E/2005.SUB.771.140/MG/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Toujours la question clef : le Beffroi sera-t-il ouvert le 31 décembre 2014 ? Merci. Pourra-t-on monter dans le Beffroi le 31 décembre 2014, avec le Collège...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Le 31 décembre, peut-être pas, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est notre objectif, nous travaillons afin d'atteindre cette date fatidique.

ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe

67^e Objet : MONS2015 – Abattoirs – Étude de faisabilité pour hausser le niveau d'équipement du site – Approbation du mode de passation du marché et des conditions du marché. 3e/5^e E/MONS2015/Abattoirs/AP

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

68^e Objet : Rénovation et extension de la « Vieille Commune » de Spiennes en CALVA. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RÉSERVE** 3^e/1^e E/2011/RF/DL/ Calva Spiennes/BD

ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe

68^e Objet bis : Par urgence. Piscine de Cuesmes – Traitement des structures et charpentes en bois. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.764.186.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 38 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : J'en arrive aux interpellations.

Première interpellation de M. VISEUR concernant le stade Tondreau. Je vous cède la parole, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vous remercie de me donner la parole même si c'est pour revenir sur quelque chose que j'ai déjà maintes fois évoqué. J'ai déjà eu l'occasion de le dire nous nous réjouissons du retour en D1 de notre équipe de football. Mais, comme nous l'avons toujours défendu, cela ne doit pas se faire à charge de l'argent public parce que, pour nous, il y a d'autres priorités pour cet argent public. Et donc, j'interpelle le Collège pour connaître sa politique en matière d'investissements dans le stade de football. Parce que dans la presse du 4 juin dernier, M. BEUGNIES, Echevin des Finances, déclarait que, je cite : la Ville n'a pas les moyens d'investir davantage dans l'Albert. C'était écrit noir sur blanc. Il justifiait cette prise de position

par toutes les aides que la Ville accorde déjà au club, il justifiait cette position par les chiffres d'assistance moyenne aux matchs y compris lorsque Mons était en D1 parce que pour cette assistance moyenne, le stade tel qu'il est actuellement est bien assez grand. Mais, par ailleurs, dans l'euphorie de la montée, M. le Bourgmestre avait déjà déclaré à la radio que les investissements reprendraient. Il y avait déjà cacophonie entre membres du Collège. Effectivement, lors du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome du 10 août, les investissements suivants étaient décidés à l'unanimité moins une voix, la mienne évidemment : pose d'une protection climatique pour la pelouse du RAEC - coût estimé : 200.000 euros ; remplacement des caméras de surveillance - coût : environ 40.000 euros, il y a de nouveau un Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome où on va probablement décider de 45.000 euros pour l'éclairage et de 70.000 euros pour la mise en conformité évacuation incendie. Je peux admettre éventuellement que ces travaux soient nécessaires. Je ne peux pas juger de leur nécessité mais je ne peux pas admettre qu'ils soient entièrement à charge des pouvoirs publics, c'est-à-dire Région wallonne et Ville de Mons. Et ça, d'autant plus que le club de l'Albert doit toujours des sommes importantes à la Ville via la Régie Communale Autonome pour des remboursements de TVA que l'Albert n'a pas effectués, de l'argent donc reçu qui ne lui appartient pas et qu'elle ne restitue pas. Donc, je vous demande des clarifications d'une part en ce qui concerne tous les investissements dans le stade, en particulier la reconstruction de la fameuse tribune désaffectée. Est-ce que c'est le Bourgmestre qui dit qu'on va reprendre les travaux ou est-ce que l'Echevin des Finances qui dit que la Ville n'envisage plus d'investir et donc de ne pas reconstruire la tribune, première question. La deuxième question, en ce qui concerne le remboursement de la TVA, à combien en sommes-nous maintenant, actuellement avec les frais et les intérêts qui se sont ajoutés, quelle sera l'attitude du Collège pour se faire rembourser ? Je sais que du côté de la RCA, oui, on bouge mais est-ce que les futurs subsides et interventions dans les coûts de fonctionnement du Collège seront-ils gelés ou pas, tant que ce remboursement n'aura pas été effectué ? Voilà les questions que je voulais vous poser. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VISEUR et aujourd'hui, c'est l'Echevin des Sports qui va vous répondre.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci Mme la Présidente, merci M. VISEUR. Afin de répondre à vos diverses interrogations, il est d'abord nécessaire de vous rappeler que la Ville de Mons est propriétaire du stade Tondreau. Un stade municipal au même titre

qu'une école ou un hôpital reste un outil d'utilité publique, destiné à octroyer des loisirs à la population. Inutile de vous rappeler que ce genre d'investissement public existait déjà du temps de l'Antiquité. Chez nos voisins dans le Nord de la France, la Ville de Valenciennes et la Région Nord-Pas-de-Calais ont totalement financé le nouveau stade du Hainaut, de 25.000 places car Valenciennes est remontée en Ligue 1. Idem à Lille où le Grand Stade est en construction. Le projet global de rénovation du stade Tondreau est donc tout à fait dans la lignée et à l'image de ce qui se fait ailleurs. Ce qui fait vivre un stade à l'heure actuelle c'est le foot. Comme Valenciennes ou Lille en Ligue 1 française, Mons est de nouveau en D1, on en est fiers, vous étiez tous là d'ailleurs le jour de la montée. Les publics du Nord ont bien compris les atouts d'un club de foot en Division 1 : Le Club est une vitrine médiatique importante pour la Ville. Le Club est une source de loisirs et un lieu de sortie pour les citoyens et enfin, le Club est un stimulant pour l'économie régionale. Faut-il rappeler que l'Albert est le seul club wallon en D1 avec le Standard ? Pour rappel, le derby wallon en ouverture du championnat a drainé presque 10.000 personnes. Pour répondre à votre question, oui le Collège a donc l'intention de terminer le travail entamé et de doter la Ville d'un stade fonctionnel et accueillant mais, nous le ferons de manière raisonnable et progressive, en sollicitant toujours les subsides wallons, pour ne pas avoir à assumer seuls l'investissement. Par ailleurs, en ce qui concerne le remboursement de la TVA par le Club, celui-ci s'élève actuellement à 250.000€. Le Collège communal est en cours de négociations avec le Club afin de résoudre ce problème. L'Albert ne dispose pas de la Trésorerie suffisante pour rembourser cette somme actuellement. Nous étudions différentes pistes de recouvrements tels qu'un plan de remboursement ou la récupération par un gel des subsides annuels en 2012. Le but serait de prendre des mesures de remboursement fermes et concrètes dès janvier 2012 tout en n'entravant pas de manière radicale le bon fonctionnement du Club. Et, pour rappel, il ne faut pas oublier que M. le Président Léone, depuis 2001, a fait monter l'Albert trois fois en Division 1 et qu'il a mis de sa poche 6 millions d'euros en fonds propres. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin. Réplique à M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Première chose, je termine par ce que vous avez dit, oui, le Président Léone a mis de sa poche 6 millions d'euros en fonds propres, mais, enfin ça ne change rien au fond du problème et des questions que je pose. Vous me dites, la Ville est propriétaire du stade, oui mais ça va bien plus loin que ça quand on

met 200.000 euros pour mettre une bâche sur la pelouse, ce n'est pas en tant que propriétaire quand même, le propriétaire d'un immeuble n'est pas obligé d'aller mettre une bâche sur la pelouse parce que la Fédération de Football a exigé ça. Donc, la Ville va bien plus loin que ses devoirs de propriétaire. Et la deuxième chose que je constate, c'est que M. BEUGNIES a été mis en porte à faux dans le Collège puisque ce que vous dites ne correspond pas à ce qu'il a dit le 4 juin, mais bon, ça arrive dans un Collège, on ne va pas en faire un état, je suppose que M. BEUGNIES fera une courbe rentrante lors du prochain budget puisqu'il y aura certainement des choses qui seront dans le budget à ce sujet là vu ce que vous m'avez répondu.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. VISEUR, pour la bâche, c'est subsidié par la Région wallonne et c'est imposé par l'Union Belge.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A 60% c'est toujours de l'argent public !

M. Achile SAKAS, Echevin : Nous sommes obligés. Il y a d'autres clubs où le terrain est chauffé, ça a coûté quelques millions, tandis que le Collège a pris la décision sage de mettre une bâche.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà, on reviendra certainement sur le sujet. Je vais céder la parole pour la deuxième interpellation à M. Willy MERCIER concernant la passerelle sur le Ravel, merci M. MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Voilà, c'est une de mes ixièmes interventions à propos de ce Ravel 98 qui est en quelque sorte brisé à cause de la disparition du Pont Clara. Ca s'imposait évidemment et en remplacement, en essayant de remplacer ce fameux pont, pour le moment il y a deux volées d'escaliers. Alors, qu'en advient-il à propos de ce Ravel. Je ne vous rappellerai pas les bienfaits d'un tel Ravel, comme tous les Ravels, il permet à tout un chacun d'aller se promener, de faire du vélo et de se sentir bien dans un endroit en dehors de toute circulation. En fait, c'est encore un endroit privilégié pour les usagers faibles, telles que les personnes handicapées ou bien telles que les familles plus ou moins nombreuses qui se déplacent là-dessus avec une poussette et de tels engins. Il faut se rendre compte d'une chose : ici à Mons et dans la région de Mons et plus particulièrement du côté du canal, nous avons des Ravels qui fonctionnent très bien. Ici, le Ravel de Cuesmes, qui part de Cuesmes, de l'ISPH, il se disperse en de nombreuses directions. Il va vers Frameries, vers le Borinage et j'ai souvent l'habitude de fréquenter ce Ravel et j'ai vu dans une de mes dernières sorties qu'on pouvait même aller jusque Quiévrain, par le biais de ce Ravel. Il y a encore quelques passages à négocier pour qu'il soit complètement possible de le parcourir dans

sa totalité mais ici, le fait que nous ayons maintenant deux escaliers, je précise, abruptes, a un petit peu brisé ce Ravel. J'ai essayé avec mon tandem, j'ai court-circuité un petit peu la descente en venant de l'ISPH parce qu'on a pris un petit chemin de traverse, par contre il faut remonter par le fameux escalier abrupte en partant vers la gare de Flénu, et bien je vous jure que c'est presque de l'escalade. Et j'étais avec mon copain Giovanni, il tenait le tandem d'un côté, moi de l'autre et je vous jure que ce n'était pas facile. Alors, je me suis posé la question des personnes avec une voiture d'enfant, c'est du domaine de l'impossible et à fortiori, des personnes handicapées qui sont en voiturette, ça devient une impossibilité totale. C'est un peu dommage parce que, également à propos de ce passage qui est difficile, le Ravel est devenu un peu impraticable. La dernière fois où je suis allé sur ce Ravel, j'ai vu que des herbes envahissaient ce Ravel sans doute dû au manque de fréquentation à cause de ce passage difficile, que de la boue avait ruisselé là et je ne sais pas pourquoi, mais depuis que j'ai introduit ma demande la semaine passée, il y a eu du changement parce que la semaine passée, durant le week-end je suis allé aux commémorations à la Malogne pour la résistance et j'ai remarqué que tout a été tondu, les herbes n'existent plus, la boue a été retirée et j'ai posé la question à certains riverains puisque là tout près il y a des gens qui travaillent dans des jardins, des jardins mis à disposition du public et on m'a dit que ça datait de très peu de jours mais enfin, ça c'est déjà très bien, l'entretien est revenu. Néanmoins, je voulais demander une installation, le plus rapidement possible, de la nouvelle passerelle. Evidemment, je n'interviens pas ici sans m'être un peu documenté et en mars dernier, j'ai demandé à ce qu'on envoie un courrier auprès de M. Lutgen et d'après ce courrier, tout ce qui a été fait par rapport à M. Lutgen, les calculs, un petit peu tout le travail a été fait et le dossier serait maintenant, depuis le 6 ou le 10 mai, je ne me rappelle plus très bien, à la Direction des Routes de Mons, pour finaliser ce projet et encore apporter à la fois les recherches, les calculs pour que cette passerelle puisse se faire sous peu. On m'avait dit 2010, on est en 2011, alors mon intervention auprès de vous consiste à vous demander des nouvelles sur le moment où on va installer cette passerelle. Pouvez-vous intervenir pour accélérer ce travail et rendre aux personnes, disons, les plus fragilisées, un espace qui leur sied et un espace qui est, peut-être quelque part, facteur de bonne santé puisque c'est un sport doux, qui se pratique à l'abri de toute circulation et dans des endroits privilégiés. Voilà, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour cette interpellation M. MERCIER, je vais céder la parole à l'Echevine de la Mobilité.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci Mme la Présidente. M. le Conseiller, ce dossier est suivi de près par notre Commission vélos. Nous avons nous-mêmes interpellé le ministre Lutgen et dans un courrier du mois d'avril, le Ministre nous répondait que la conception technique de la passerelle était à l'étude à la Direction des Routes de Mons. A ce jour, après avoir interrogé encore cette semaine le SPW et plus singulièrement la Direction des Routes de Mons, je suis en mesure de vous dire que les plans de cette passerelle sont finalisés. Une demande de permis a été introduite. Néanmoins, le Service d'Urbanisme a sollicité un complément d'information sur le dossier. Dès l'accord du Service d'Urbanisme, le SPW pourra ainsi introduire une demande de passation de marché auprès de leur service habilité afin d'établir le dossier pour la mise en adjudication. Alors, si vous permettez Mme la Présidente, je voudrais aussi ajouter que contrairement à ce qui vous avait été dit lors de l'appel à projets « Wallonie - ville cyclable » lancé par le Ministre HENRY, la Ville a bien rentré un dossier. Un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place spécifiquement pour répondre à cet appel à projets mais la Ville de Mons n'a pas été retenue. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme l'Echevine. M. le Conseiller pour la réplique ?

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je ne peux que vous remercier en espérant que le plus rapidement possible, cette passerelle soit de nouveau opérationnelle pour le bien de tous les montois. Quant au projet « Wallonie - ville cyclable » j'avais entendu une information à la radio et c'est pour cela que j'avais répercuté cette information à propos des pistes cyclables, voilà. C'était pour avoir une précision, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole à Mme MERCIER pour la dernière interpellation concernant la possibilité de demander aux musées de prêter leurs œuvres pour les expositions au BAM, Mme MERCIER, je vous cède la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci Mme la Présidente. Je vais maintenir mon interpellation sur le sujet malgré que je viens d'apprendre que le BAM va être fermé pendant un an. Parce que, ce que je propose peut être reporté vers l'autre musée, les anciens Abattoirs. Durant les vacances, j'ai eu l'occasion de découvrir le « Centre Pompidou Metz ». Architecture extraordinaire conçue par le japonais Shigeru Ban et le français Jean de Gastines qui laisse le visiteur à la fois rêveur et enthousiaste. Mais, si j'en parle ici, c'est surtout pour la raison suivante : la grande Sœur de Paris, le Centre Pompidou lui-même, prête certaines de ses collections aux musées de province dans une

ville jusqu'alors doucement assoupie sur les rives de la Moselle. Les amateurs d'art se pressent désormais à Metz et ajoutent à la cathédrale surnommée « la Lanterne du Bon Dieu », relativement haute, celle du « Centre Pompidou Metz ». C'est ici que fleurissent des œuvres modernes et contemporaines. De quoi s'initier et se documenter sans courir à Paris. Au CdH, vous le savez, nous aimons bien les arts qui adoucissent les rapports entre les hommes et sollicitent l'intérêt, voire la curiosité de tous. Alors, l'idée nous est venue de mettre Mons au centre d'un échange artistique préfigurant 2015. Pourquoi ne pas demander aux musées des Villes suivantes : Bruxelles, Gand, Bruges, Tournai, Liège and Co, de prêter des œuvres à notre BAM, qui momentanément va être fermé ou pour le moins, attendre un an, afin d'y organiser des expositions temporaires ? Mons jouerait ainsi un nouveau rôle de « passeur de culture », qu'en pensez-vous ? Voilà, merci bien de votre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme MERCIER. Donc, comme vous l'avez signalé lors de votre interpellation, le Centre Pompidou de Metz est un concept projet de décentralisation de Pompidou Paris et l'objectif premier de ce projet est de valoriser la collection de Pompidou Paris. D'ailleurs, toute la collection est basée sur la Capitale et tout est programmé par le Centre Pompidou qui est basé à Paris, dans le but de mettre en valeur ses collections hors de la Capitale. Proprement dit, par rapport aux questions que vous évoquez dans cette interpellation, permettez-moi de répondre en deux temps. La première partie, au niveau des prêts d'œuvres et, en deuxième partie, le positionnement de Mons au cœur d'échanges et notamment dans le cadre de Mons 2015. Par rapport aux prêts d'œuvres, vous devez savoir qu'aujourd'hui le BAM organise des expositions temporaires en empruntant des œuvres parfois prestigieuses en fonction de thématiques précises. Par exemple, lors des expositions « Manières Noires » ou « Le Modèle a bougé », nous avons pu présenter des œuvres issues du Musée d'Orsay ou du Centre Pompidou mais aussi de grands musées belges situés à Bruxelles, Anvers ou Gand. Souvent, nous présentons aussi des œuvres issues de collections privées, jamais vues par le grand public. Parallèlement, il ne faut pas non plus perdre de vue que la mission principale des musées communaux est avant tout de valoriser notre patrimoine. Ce principe est le même pour tous les musées. Nous nous attachons donc à présenter des chefs-d'œuvre que nous possédons car la Ville de Mons possède et vous le savez un patrimoine riche dont nous pouvons être fiers et notre objectif est bien entendu d'également mettre en valeur ce patrimoine. Mais nous allons également, comme je viens de le dire, chercher des œuvres dans d'autres musées et c'est

le cas pour « Le Modèle à bougé » qui se déroule pour le moment au BAM. Au niveau du positionnement de Mons au cœur d'échanges artistiques par rapport à Mons 2015, votre souci légitime de positionner Mons au cœur d'échanges artistiques avec d'autres grandes villes belges que vous citez est bien entendu celui de Mons 2015. Nous pouvons parler de concept villes partenaires, lancé dans le cadre de Mons 2015. Ce réseau de villes partenaires ne représente pas moins de 14 villes. Ce réseau est actif avec des échanges d'idées et de projets, il s'agit d'initiatives culturelles qui vont structurer des échanges artistiques entre nos villes jusqu'en 2015. Grâce à ce maillage mis en place dans le cadre de Mons 2015, Mons se trouvera ainsi au cœur d'une rose des vents culturelle jouant un rôle de passeur de culture, comme vous l'avez si bien exprimé. Donc, le positionnement de Mons au cœur d'échanges artistiques sera évidemment et bien entendu renforcé dans le cadre de Mons 2015. Voilà Mme MERCIER, je vous cède la parole pour une réplique éventuelle.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je suis très heureuse d'entendre ce que vous dites, c'est vrai que comme je fréquente souvent les musées de Mons et d'ailleurs, ça me fait plaisir d'entendre ce que vous dites, donc des transferts d'œuvres. Mais, j'ai remarqué que les visiteurs n'aiment pas tous nécessairement des œuvres contemporaines ou ultra modernes. Et, à certains moments, ils souhaiteraient avoir, dans les collections de Belgique, donc comme je l'ai dit tout à l'heure, Tournai, Bruxelles, Gand, vous avez ajouté Anvers, c'est très bien et Bruges, des expositions qui fassent découvrir le patrimoine plus ancien de la Belgique : renaissance, moyen-âge, je sais bien qu'on l'a déjà fait mais - ainsi les 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Les gens sont friands de cela, or à Mons, on leur montre surtout des œuvres très contemporaines. Je viens de dire que j'aimais bien, j'y allais même si c'était très contemporain et très heurtant quelquefois mais tout le monde n'a pas nécessairement été formé à cette peinture, ces sculptures tout à fait modernes et contemporaines. Donc, moi je pensais quand même que les montois et les visiteurs seraient quand même très heureux d'avoir, de temps en temps, des expositions plus traditionnelles. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais je pense que c'est un peu le cas pour l'exposition en cours actuellement avec « Le Modèle a bougé » où en plus on trouve des œuvres de renom telles que Degas, Mathis, Cartier Bresson, etc. donc des noms de prestige et si vous vous souvenez de l'exposition « Manières Noires », ce n'était absolument pas une exposition contemporaine mais une mise en valeur des œuvres du musée où on pouvait entre autres voir Anto Carte, entre autres. Il y a des

expositions aussi beaucoup plus accessibles telle que celle de « Manières Noires » ou « Le Modèle a bougé » qui ont lieu maintenant mais c'est vrai que parallèlement à ça il y a d'autres expositions et l'on essaye d'avoir comme ça des échanges avec des expositions plus modernes et d'autres un peu plus classiques et plus accessibles.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Si je peux me permettre d'intervenir sur le sujet, le problème vient d'une convention qui a été signée par la Ville de Mons avec la Communauté française qui oblige d'une certaine façon à avoir des expositions beaucoup plus sur le 20^{ème} siècle et c'est regrettable, et que dans cette convention, on ne permet pas justement qu'il y ait des expositions des siècles précédents. Et là je trouve et je crois savoir que cette convention devrait se terminer en 2011, que lorsque cette nouvelle convention arrivera à terme et qu'elle devra être résignée avec la Communauté française, il faudra absolument que nous puissions faire en sorte que l'ensemble des siècles artistiques puissent avoir la possibilité d'être exposés et pas uniquement le 20^{ème} siècle. Cette situation provient souvent de la mentalité que certains culturels ont qui considèrent qu'il n'y a que le 20^{ème} siècle qui est bon et que tout ce qui est avant n'existe pas. Voilà c'est la remarque que je voulais faire.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je ne suis pas aussi catégorique que vous puisque ces expos dont j'ai cité le nom, avec entre autres Anto Carte est du 20^{ème} siècle, mais ça c'est le seul exemple que j'ai donné pour l'expo « Manières Noires » parce que je ne me souviens plus de tous les artistes qui ont exposé mais il me semble que c'était vraiment antérieur au 20^{ème} siècle. Normalement, il n'y a plus de réplique mais bon, comme dit le Bourgmestre, la parole est toujours aux Conseillers.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je me suis exprimée en ce sens au nom de personnes qui visitent et que je rencontre et puis au nom d'autres. Souvent ces personnes souhaiteraient avoir les grandes œuvres des siècles précédents et ne peuvent pas toujours se déplacer à Bruges, Anvers etc. Voilà, c'est dans ce sens là que portait mon propos. Merci beaucoup.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Madame. Voilà, nous allons passer au huis clos en remerciant les services techniques, le huissier en chef, le public, les collaborateurs, les chefs de cabinets, la presse.

La séance à huis clos s'ouvre avec 37 présents.

Sont absents : M. DI RUPO, MM. DUPONT JP, MILLER M. JACQUEMIN, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. DUBOIS, Mme FRANCO

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

69° Objet : ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie – Démission d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration. Désignation de son (sa) remplaçant(e). Approbation. Gestion f. ASBL ORCW

REMIS

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
70° Objet : Intercommunale I.D.E.P.P. Désignation des 5 représentants de la Ville pour siéger à l'Assemblée générale. Gestion f. IDEPP

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
71° Objet : IDEA. Désignation du représentant de la Ville pour procéder à la signature du bail emphytéotique. Gestion f. IDEA

REMIS

72° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un Chef de bureau administratif. Autorisation. GRH/SH/17145

ADOPTE - 85^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Prorogation de l'interruption de carrière à 3/4 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10720

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH/SH/4148

ADOPTE - 87^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
d) Mise en disponibilité pour maladie d'un employé d'administration. GRH/HH/10066

ADOPTE - 88^{ème} annexe

73° Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Modification d'un congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/12051

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/4423

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

74^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une bibliothécaire graduée contractuelle. GRH/SH/17860

ADOPTE - 91^{ème} annexe

75^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ¾ temps à un Chef de bureau administratif. Autorisation. GRH/SH/12383

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Modification de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10942

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Modification de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12476

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un éco-conseiller APE – Autorisation. GRH/SH/18254

ADOPTE - 95^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale. GRH/SH/12103

ADOPTE - 96^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

76^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un ouvrier qualifié contractuel. GRH/SH/10518

ADOPTE - 97^{ème} annexe

77^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Promotion 1er Sergent – Promotion de deux Sergents Pompiers professionnels au grade de Premier Sergent. SI/GRH28GEN 2011

ADOPTE - 98 et 99^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel. SI/GRH SI 17117

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Premier Sergent pompier professionnel. SI/GRH 11451

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Retrait de l'acte du 22.5.2006 plaçant un Sergent Pompier professionnel en disponibilité pour cause de maladie. SI/GRH 11506

ADOPTE - 102^{ème} annexe

78^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'une Directrice d'école. 8e/1e 8047

ADOPTE - 103^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Ratification des services prestés par une Directrice d'école. 8e/1e 7802

ADOPTE - 104^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Modification de la fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2010-2011. 8^e/1^e 1050

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 5788

ADOPTE - 106^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/1^e 3580

ADOPTE - 107^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Désignation d'une maîtresse spéciale de religion protestante à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e 3810

ADOPTE - 108^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse de morale laïque définitive. 8e/1e 3064

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à un instituteur primaire définitif. 8e/1^e 3149

ADOPTE - 110^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 7981

ADOPTE - 111^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'un directeur d'école. 8e/1e 3230

ADOPTE - 112^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

k) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1^e 3818/3908/3891

ADOPTE - 113, 114 et 115^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'une maîtresse spéciale de morale laïque. 8e/1^e 3931

ADOPTE - 116^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
m) Modification d'une délibération du Conseil communal désignant une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/1^e 3815

ADOPTE - 117^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
n) Octroi d'un congé pour prestations réduites à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 7524

ADOPTE - 118^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
o) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial de religion islamique. 8e/1^e 7635

ADOPTE - 119^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
p) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial d'éducation physique. 8e/1^e 3568

ADOPTE - 120^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
79^e Objet : Ratification des services prestés par un professeur de cours généraux à l'Institut communal d'Enseignement Technique de Mons-Cuesmes. 8e/2^e 6185

ADOPTE - 121^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2011. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

L'Echevine-Présidente,

P. URBAIN.

C. HOUDART.
